



IMMATRICULATION D'UNE SA AVEC ACTIVITE : CREATION

Le dossier est constitué :

De l'imprimé M0 ([cerfa 13959](#)) en deux exemplaires complétés et signés en original par le dirigeant ou son mandataire + intercalaire M0' ([cerfa 14068](#)) qui permet de mentionner les personnes morales ayant participé à la fusion, ou la liste des dirigeants.

Des pièces justificatives suivantes :

- ✓ 1 exemplaire des statuts paraphés, datés et signés en original par tous les actionnaires.
Joindre les annexes annoncées dans les statuts (ex : état des dépenses effectuées pour le compte de la société et des engagements à prendre en son nom jusqu'à son immatriculation au RCS).
- ✓ 1 exemplaire de l'acte de nomination des membres des organes de gestion, d'administration, de direction, de surveillance et de contrôle de la société **signé en original** par les actionnaires (s'ils ne sont pas désignés dans les statuts).

Personnes physiques (Président, Administrateurs, Directeurs Généraux, Représentants Permanents)

- ✓ Justificatif d'identité

Ressortissant de nationalité française ou d'un Etat membre de l'UE :

Copie recto verso de la carte d'identité en cours de validité, ou copie du passeport en cours de validité.

Ressortissant d'un Etat membre de l'Espace économique européen ou d'un Etat avec lequel ont été conclus des accords (Islande, Norvège, Liechtenstein, Suisse, Andorre, Monaco) :

Copie recto verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité + traduction libre certifiée conforme par le dirigeant concerné.

Ressortissant d'une autre nationalité résidant en France :

L'un des justificatifs ci-après :

- copie du visa de long séjour valant titre de séjour (VLS/ TS) portant la mention " passeport talent " délivré sur le fondement du 5°, 6°, 7°, 8° ou 10° de l'article L. 313-20 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;
- copie du visa de long séjour valant titre de séjour (VLS/ TS) portant les mentions " entrepreneur/ profession libérale " ou " vie privée et familiale " ;
- copie de la carte séjour temporaire ou pluriannuelle ou certificat de résidence algérien, portant la mention " vie privée et familiale " (ou copie de son récépissé de renouvellement) ;
- copie de la carte de séjour temporaire ou pluriannuelle portant la mention " entrepreneur/ profession libérale ", ou certificat de résidence algérien portant la mention " commerçant " (ou copie de leur récépissé de première demande) ;
- copie de la carte de séjour " compétence et talent " ;
- copie de la carte de séjour pluriannuelle portant la mention " passeport talent " délivrée sur le fondement du 5° de l'article L. 313-20 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit





d'asile (ou copie de son récépissé de première demande) ;

- copie de la carte de séjour pluriannuelle portant la mention " passeport talent " délivrée sur le fondement du 6°, 7°, 8° ou 10° de l'article L. 313-20 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;
- copie de la carte de résident (ou copie de son, récépissé de renouvellement).

Etranger non résident en France

Copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité + traduction libre certifiée conforme par le dirigeant concerné.

- ✓ [Une déclaration de non-condamnation et de filiation](#), datée et signée.

Personnes morales (administrateurs)

- ✓ Un extrait d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés original datant de moins de trois mois ou à défaut un extrait commandé sur le site Infogreffe sur lequel figure le sceau du Greffe du Tribunal de Commerce.
- ✓ 1 exemplaire de la lettre de nomination du représentant permanent (original ou copie certifiée conforme par le dirigeant). S'il ne figure pas sur le Kbis, copie pièce d'identité et déclaration sur l'honneur de non condamnation.

Commissaire aux Comptes titulaire ou suppléant

- ✓ Attestation d'inscription sur la liste des commissaires aux comptes **et** lettre d'acceptation de fonction.

Dépôt des fonds

- ✓ 1 original de l'attestation de dépôt des fonds.
- ✓ 1 original de la liste des souscripteurs (mentionnant le nombre d'actions souscrites et les sommes versées par chacun d'eux).
- ✓ En cas d'apports en nature (quel que soit le montant) : 1 original du rapport du commissaire aux apports daté et signé.
- ✓ Une copie du journal d'annonces légales ou attestation de parution.
- ✓ Justificatif de la jouissance du local : copie du bail au nom de la société et signé des deux parties ou du contrat de domiciliation ou [attestation de mise à disposition](#) datée et signée.

Si l'établissement du siège se fait au domicile du dirigeant, il faut fournir une **copie de quittance de loyer ou copie de l'avis de taxe foncière ou facture EDF ou eau ou téléphone fixe** (pas de facture de téléphone mobile, internet ou assurance).

- ✓ Si l'activité est réglementée, copie du titre, diplôme ou autorisation permettant d'exercer cette activité.
- ✓ Formalité effectuée par un intermédiaire : [pouvoir](#) signé des deux parties..

Coût de la Formalité

Frais greffe : 39,42 € par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Gap.



Redevance CFE : 70 € par chèque libellé à l'ordre de la CCI des Hautes-Alpes.

Informations complémentaires

- ✓ Installation d'une enseigne : contacter la mairie du lieu d'implantation afin de connaître la réglementation en vigueur.
- ✓ Mention d'un sigle : Le sigle doit apparaître sur l'imprimé et les statuts.
- Mention d'un nom de domaine : L'entreprise peut déclarer le nom de domaine de son ou ses sites Internet en ayant auparavant effectué la déclaration auprès de l'[AFNIC](#) ([Déclaration relative au nom de domaine](#)).
- ✓ Si vous êtes titulaire d'un CAPE, joindre la copie du contrat.

Merci d'effectuer au préalable les photocopies des documents demandés pour le dépôt du dossier.

**SUIVRE TRES EXACTEMENT LE MODELE D'IMPRIME JOINT.
A DEFAUT DE NOMBREUX ORGANISMES VOUS RELANCERONT.**

Retrouvez toutes les infos sur : www.hautes-alpes.cci.fr